

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82 150  
Objet

PROJET DE ROUTE EXPRESS  
INTERCOMMUNALE

Enquête préalable à la  
déclaration d'utilité  
publique

Et sur le caractère  
de route express à conférer  
à la voie à créer.

DATE DE CONVOCATION

8 Octobre 1982

DATE D'AFFICHAGE

8 Octobre 1982

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents ..... 17

Nombre de votants ..... 19

Pour .....

Contre .....

Abstentions.

Unanimité

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le quinze octobre à vingt heures trente  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. Pierre LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD  
BOUCHET, Adjoint - Mme TACQUET, Me TAP, MM. PELLETIER, DUFEIL,  
BOULAN, PAPEAU, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, BOISARD,  
GUICHAOUA.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

25. OCT. 1982

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MAURELLET par M. DUFEIL  
DUFOUR par M. LACHAUD

Absents : MM. BOUTET, BUJARD, BERLAND, BROTRÉAU, CABAL, MONTRON,  
POUGET, VIAUD

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par arrêté en date du 17 Mars 1982, M. le Préfet de la  
Charente-Maritime a prescrit sur le territoire des communes de  
ROYAN et St GEORGES DE DIDONNE, l'ouverture de l'enquête préalable  
à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une  
route express intercommunale et au décret conférant à la  
nouvelle voie le caractère de route express (opération menée par  
le SIVOM de la presqu'île d'Arvert).

L'enquête s'est déroulée en Mairie de ROYAN du 21 Avril au  
19 Mai 1982, inclus. l'ensemble du dossier a été transmis le  
25 Mai 1982 à M. le Commissaire Enquêteur.

En application des dispositions des articles 1 à 10 du  
décret N° 70.759 du 18 Août 1970, la Ville de ROYAN est appelée  
à donner son avis sur le projet de création de la route express  
intercommunale objet de l'enquête précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

/.

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de création de la voie express intercommunale sur le territoire de la Commune de ROYAN.
- d'émettre un avis favorable à l'octroi du caractère de route express au projet précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.